

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 10 janvier 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

L'an deux mille cinq le dix janvier à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Aumelas, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. CHRISTOL Jean Marie - M. ASENSI Raphaël - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric - M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. POUJOL Robert - M. YVANEZ André - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - Mme GUERRE Nicole.

Absents excusés : M. CADILHAC Jean-François - M. GOMEZ René - M. SANCHEZ Norbert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. AGOSTINI Jean André - M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie.

Absents : M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. TOURET Jean-Louis - M. CROS Christian.

Monsieur AGOSTINI donne pouvoir à Monsieur SALASC
Monsieur CADILHAC donne pouvoir à Monsieur VILLARET

Monsieur CARCELLER a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

Date de convocation
04 janvier 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

03-2005
**Décision modificative n° 1 – Régularisation annulation de titre sur
exercice antérieur**

Madame Françoise MARTIN, rapporteur, informe le Conseil communautaire que les crédits prévus au chapitre 67 du budget primitif 2004 s'avèrent insuffisants.

Elle propose d'effectuer un virement de crédit de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans le cadre de la journée complémentaire conformément à l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales.

Les crédits inscrits à l'article 61521, chapitre 011, s'élèvent à 270 000€.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
673 – 67 Titres annulés (exercice antérieur)		6 500,00€
61521 – 011 Entretien de terrains	6 500,00€	

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter cette décision modificative

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret